

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE - MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE ROYAN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 1969

65007

**OBJET : Instance devant le Tribunal
Administratif de POITIERS - Affaire
DEMOUSTIER.**

Le dix janvier mil neuf cent soixante neuf, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, Maire, d'après convocations faites le 6 janvier 1969.

ETAIENT PRESENTS : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, Melle FOUCHE, MM. LANUSSE, BUJARD, COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, GACHET, BETOUS, POUGET, BROTEAU, Mme BIDEAU, MM. OSQUIGUIL, VULTAGGIO, REIX, DOMEQ, BERLAND, TETARD, STIPAL, CAMBLONG, NARTEAU.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par lettre du 30 décembre 1966, le Greffe du Tribunal Administratif de POITIERS nous a adressé une copie du mémoire introductif d'instance déposé contre la Ville par le sieur Gaston DEMOUSTIER à la suite d'un accident du 4 mai 1965.

Il convient dès maintenant de prendre une délibération autorisant M. le Maire à défendre à l'action engagée.

Le conseil Municipal

Vu le mémoire introductif d'instance déposé devant le Tribunal Administratif de POITIERS, par le sieur DEMOUSTIER Gaston contre la Ville,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire à défendre à l'action engagée par le sieur DEMOUSTIER devant le Tribunal Administratif de POITIERS.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.



ROCHEFORT-s/MER, le

Le Sous-Préfet.

28 JAN. 1969



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

Maurice MATRAS.